



A.M.I.S.S.B.

Assistantes Maternelles Indépendantes
Saint-Séb'Boulevard

Règlement du vide-grenier 23 Juin 2019

1 – **Les informations** pour les inscriptions préalables se trouvent sur le site internet de l'AMISSB :
<https://amissb.fr/>

Contact uniquement Mail : amissb44230videgrenier@gmail.com

Le nombre de places est limité à 250.

2 – **La demande d'inscription complète** doit être envoyée à :

MICHENAUD Isabelle

Amissb Vide Grenier 2019

108 rue du Douet, 44230 St Sébastien sur Loire

accompagnée des documents suivants obligatoires :

- Une **déclaration préalable de vente au déballage** (formulaire ci-dessous en page 2)
- Une photocopie (**recto-verso**) d'une **pièce d'identité valide**.
- Une photocopie de **la carte grise du véhicule** présent au vide-grenier
- Une **enveloppe timbrée** au tarif en vigueur, au nom et adresse de l'exposant (pour envoi en retour du coupon de votre emplacement). *Pas d'enveloppe timbrée, pas de place.*
- Un **chèque 14€** à l'ordre de **l'AMISSB** pour règlement du droit de place.
- Votre **adresse mail**, pour faciliter les courriers et être prévenu de la date du vide grenier 2020.

Tous les documents sont obligatoires pour l'inscription.

Ils ne seront pas conservés après le vide grenier (destruction par broyage et brûlés).

3 – **Les véhicules des exposants** ne pourront pas être présents sur l'emplacement, mais stationnés sur un parking à proximité et prévu à cet effet. Durant les heures d'ouverture au public les véhicules ne pourront pas circuler.

4 – **Les emplacements** seront attribués au fur et à mesure de la réception des inscriptions. Un emplacement correspond à une place de stationnement du parking (**2,5m x 4,5m ≈ 11m²**).

5 – **Les organisateurs** se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant troublant l'ordre du vide-grenier ou ne respectant pas la place mise à sa disposition. Aucune indemnisation d'aucune sorte ne pourra être réclamée en cas de refus ou d'expulsion.

6 – **Les objets exposés** demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. En cas de perte, vol, casse ou autre détérioration, l'AMISSB décline toute responsabilité.

7 – Lors de votre départ vous êtes prié de **ne laisser aucun objet non vendu sur le site et merci de ramener vos déchets.**

8 – **Il est interdit** d'ajouter des tables, ou autres supports, en dehors des emplacements d'exposition prévus. L'association ne fournit ni table, ni chaise, ni aucun support pour l'exposition.

9 – **Sont interdits à la vente** : les objets neufs, les armes à feu en état de fonctionnement, les armes blanches, les produits alimentaires, les animaux, les bouteilles de gaz et les copies de CD et DVD.

10 – **En cas d'annulation de la manifestation** par l'AMISSB, les sommes versées seront restituées et sans que l'exposant puisse exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.

11 – **Les animaux** sont admis mais tenus en laisse.

12 – **Ouverture du site d'exposition aux vendeurs de 7h00 à 8h00 et départ du site uniquement à partir de 17h30 (pour le respect et la sécurité des piétons)**

Ouverture au public de 8 h à 18 h 00.

Bonne journée



A.M.I.S.S.B.

Assistantes Maternelles Indépendantes
Saint-Séb'Boulevard

DECLARATION PREALABLE DE VENTE AU DEBALLAGE

A remplir par le déclarant :

Nom :(copie pièce d'identité)..... **Prénom** :
Adresse :
Code Postal :
Localité :
Téléphone portable :
Adresse mail :@.....

Adresse détaillée du lieu de vente : *Parking Couvert Auchan 2 Rue Pierre Mendès France
à Saint Sébastien sur Loire*

Marchandises vendues : *Occasion*

Date de début de la vente : *Dimanche 23 Juin 2019*

Date de fin de la vente : *Dimanche 23 Juin 2019*

Durée de la vente (en jours) : *1*

Nombre d'emplacement à 14€ d'environ 2.5m x 4.5m (dimension 1 place de parking) :

Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom).....
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions
prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du Code de Commerce.

**De même, je certifie avoir pris connaissance du règlement de ce vide grenier et je m'engage à le
respecter.**

J'atteste sur l'honneur, si je suis un particulier, de ma non-participation à plus de 2 manifestations
de même nature au cours de l'année civile. Je suis informé que l'organisateur, tiendra un registre
permettant l'identification des vendeurs par l'administrateur (arrêt ministériel du 15 mai 2009).

Date :

Signature :

*Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines
d'amende et d'emprisonnement prévues par l'article 441-1 du Code Pénal.*

*Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans déclaration préalable ou en méconnaissance de cette
déclaration est puni d'une amende de 15.000 Euros (Article L. 310-5 du Code de Commerce)*

Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée : N° d'enregistrement :

Observations :